



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heure trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

<b>Membres en exercice : 13</b>	<b>Date de convocation : 17/06/2025</b>
<b>Présents : 7</b>	
<b>Absents représentés : 4</b>	
<b>Votants : 10</b>	

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme MARTINS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme ETIENNE, Mme BEDU, M. DE SOUSA,  
M. VOISIN

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme JODIN, Mme BEELS, M. BEDU, Mme VALLET

ÉTAIENT ABSENTS : Mme MARTINS

### **N° 2025-07 – FINANCES – COMPTE DE GESTION 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-3 ;

**CONSIDÉRANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré,**

**Par 8 voix pour, 2 contres (Mme BEELS, Mme FRANÇOISE) des suffrages exprimés et 1 abstention (M. BEDU),**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

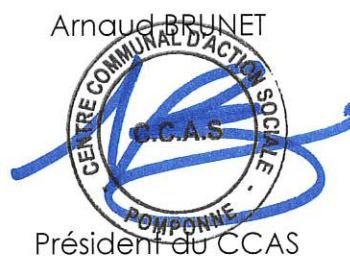
**APPROUVE** le compte de gestion 2024 établi par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Chelles,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 30 juin 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET  
  
Président du CCAS